

## Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209  
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
819 629-2829 / 1 855 622-6728  
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



### PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

#### AVIS PUBLIC

#### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 232-12-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 20 décembre 2023, a adopté le règlement 232-12-2023 intitulé règlement établissant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2024 et les contributions des municipalités ainsi que le territoire non organisé. Ce règlement détermine la répartition des quotes-parts et les contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2024.

Le règlement n° 232-12-2023 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

Me Sami Bdir  
Greffier-trésorier adjoint  
MRC de Témiscamingue